

03/04/2025

**Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
au budget primitif 2025 du budget annexe « Service Pôle Animation »
de la commune de Clonas sur Varèze**

Nombre de conseillers : 15
 En exercice : 15
 Présents : 12
 Votants : 12 + 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril,

Le Conseil municipal de la commune de Clonas sur Varèze, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la maison des Platanes, Maison commune temporaire, sous la présidence de M. Régis VIALLATTE, Maire.

Date de la convocation : 18/03/2025.

Convocation adressée aux membres du Conseil municipal le 18/03/2025 par messagerie.

Présents : AIME Jean-Claude (pouvoir de Vincent Choron). COLANGELI Muriel. CONTRERAS Joseph. CRUYPENNINGCK Bruno. DEYRIEUX Caroline. DUMAS Christophe. HAYART Dominique. LEMAITRE Sylvie. ROZELIER Arlette. VALLATTE Régis. DUGUA Véronique (arrivée à 18h08). DULONG Aurélie (arrivée à 18h43).

Excusés : BARREL Natacha. CHORON Vincent (pouvoir à Jean-Claude Aime - arrivera à 20h08).

Absent : MERNISSI Chakib.

Le pouvoir a été déposé en application de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Mme Arlette Rozelier, secrétaire de séance.

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « Service Pôle Animation »,

Considérant que le résultat de clôture de la section de fonctionnement du Compte Financier Unique de l'exercice 2024 doit faire l'objet d'une affectation et que celui-ci présente un résultat excédentaire de clôture en section de fonctionnement,

Considérant que l'affectation des résultats de l'exercice 2024 doit intervenir après le vote du Compte Financier Unique 2024 (CFU),

Considérant que le CFU de l'exercice 2024 adopté précédemment lors de cette séance, présente un résultat excédentaire en section de fonctionnement de **25 566.74 €**,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AFFECTE LE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 comme ci-dessous	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 9 665.59 €
B Résultats antérieurs reportés	+ 15 901.15 €
<i>ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	+ 25 566.74 €
D Solde d'exécution d'investissement	+ 265 723.98 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement F	0.00 €
AFFECTATION = C	25 566.74 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
<i>G = au minimum, couverture du besoin de financement</i>	
H Report en fonctionnement R 002	25 566.74 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Extrait certifié conforme par le Maire,
A Clonas sur Varèze, le 7 avril 2025,

Le Maire,
Régis VIALLATTE



La secrétaire,
Arlette ROZELIER

